



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

97 N° 7 1975

## Le célibat dans le Nouveau Testament d'après l'exégèse récente (suite)

Thaddée MATURA (o.f.m.)

p. 593 - 604

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-celibat-dans-le-nouveau-testament-d-apres-l-exegese-recente-suite-1169>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# Le célibat dans le Nouveau Testament

D'APRES L'EXEGESE RECENTE

(suite)

## IV. — CÉLIBAT À CORINTHE ET LES AVIS DE PAUL

Les paroles de Jésus relatives au mariage et au célibat ont été conservées, parce que certains groupes dans la communauté y trouvaient des réponses à des situations et des directives, mais elles ne nous disent rien sur la pratique au temps de Jésus. Une situation concrète nous est, par contre, décrite dans le ch. 7 de la première lettre aux Corinthiens. Nous y voyons sur le vif comment se posait, vers l'année 57, la question du mariage et du célibat dans une église particulière et quelles orientations un apôtre comme Paul pouvait proposer.

### 1. Situation à Corinthe

Dans cette ville portuaire, cultivée, cosmopolite, une communauté chrétienne, préférée de Paul, se fonde et s'affermi (*Ac 18*, 1-11). Ses membres, venus pour la plupart du paganisme après une existence souvent dissolue (*1 Co 6*, 9-11), adoptent dans le domaine de la sexualité et du mariage des positions extrémistes, d'ailleurs contradictoires. D'aucuns opinent que, la sexualité étant une chose indifférente au regard de la foi nouvelle, désormais tout est permis (*1 Co 6*, 12-20), ce qui explique sans doute la tolérance du groupe à l'égard d'un homme vivant avec la femme de son père (*1 Co 5*). D'autres vont à l'opposé et prétendent qu'il est bon de « s'abstenir de la femme » (*1 Co 7*, 1). Le ch. 7 de notre épître reprend cette dernière affirmation, qui paraît absolue, et y apporte des précisions de Paul.

D'après ce texte, il y a dans la communauté des gens mariés, vivant ensemble (7, 2-6) ou séparés (7, 11), et diverses catégories de célibataires des deux sexes : 1) ceux qui n'ont pas été mariés (7, 25 s.); 2) ceux qui l'ont été mais sont devenus veufs (7, 8. 39-40); 3) ceux qui ont légitimement quitté leur conjoint pour des motifs de foi (7, 15); 4) les fiancés ne vivant pas encore ensemble (7, 36-38). Paul s'adresse à tous ces groupes et donne à chacun les

avis qu'il estime les plus conformes à sa fonction de ministre de l'évangile (7, 25-40).

## 2. Directives de Paul

Paul réagit d'abord contre le rigorisme des Corinthiens et les rappelle au réalisme humain. Selon la prescription qui vient du Seigneur lui-même (7, 10), les époux ne peuvent divorcer en aucun cas, et s'ils se séparaient, ils ne pourront se remarier (7, 11). Quand ils restent ensemble, ils ne sont pas maîtres de leur corps et ne se soustrairont pas l'un à l'autre, sinon d'un commun accord, pour un temps et par motif de prière (7, 2-5). Ailleurs (surtout *Ep* 5, 25-33), Paul exposera d'une façon plus approfondie sa conception du mariage ; ici, il considère avant tout son côté charnel, qui de toute façon en est le fondement premier, à partir duquel un époux chrétien peut sanctifier et son conjoint et ses enfants (7, 14). Le mariage est une valeur humaine et chrétienne, aussi le croyant se gardera-t-il bien, sous prétexte d'une ascèse douteuse, de s'engager en des voies qui contrediraient le plan et l'ordre de Dieu.

Se tournant ensuite vers les non-mariés (7, 25-35. 36-38) parmi lesquels il se compte lui-même (7, 7-8), Paul affirme qu'il leur est bon d'être ainsi (7, 26). Ils peuvent certes se marier, et en certains cas cela vaudrait mieux pour eux (7, 9. 36), mais, d'une façon générale, ne pas se marier est préférable (7, 38. 40). Une telle décision vient d'un don particulier de Dieu (*charisma* : 7, 7) et Paul, qui l'a reçu, voudrait que tous fussent comme lui (*ibid.*). Toutefois, la règle générale est que « chacun continue de vivre dans la condition que lui a départie le Seigneur, tel que l'a trouvé l'appel de Dieu » (7, 17) et qu'il ne cherche pas à s'en dégager en ce qui regarde le mariage (7, 27).

On voit combien les directives de Paul sont équilibrées. Contre des rêveries ascétiques, elles réaffirment et garantissent la valeur du mariage. D'autre part, elles fondent la légitimité du célibat, non pas toutefois sur un ordre du Seigneur, mais sur l'autorité de Paul, à laquelle on peut se fier (7, 25). Dans la perspective de Paul le mariage ne va pas sans le célibat et, si parfois le premier est préférable au second (7, 9), le célibat l'emporte sur le mariage et le relativise. A la parole de la Genèse « il n'est pas bon que l'homme soit seul » (*Gn* 2, 14) répond désormais une autre parole qui lui enlève son absolu : « il est bon de demeurer ainsi (seul) » (7, 26)<sup>66</sup>.

66. Sur ce point voir les réflexions très denses de X. LÉON-DUFOUR, « Mariage et continence... » (cf. note 13), p. 319-327 s.

Aussi, indépendamment du logion de Jésus (*Mt 19, 12*), que Paul ne semble pas connaître, les directives pastorales données aux Corinthiens donnent le droit de cité à un nouvel état, le célibat, et en indiquent l'arrière-fond chrétien.

### 3. L'arrière-plan eschatologique

En effet, comme toujours chez Paul, les normes pratiques de conduite reposent sur une perception particulière de la situation instaurée dans le monde par le Christ. Les conseils sur le choix du célibat et la valorisation de celui-ci comme état de vie privilégié ne relèvent ni de l'ascèse ni des considérations moralisantes ; ils découlent de sa vision du temps et du monde tels qu'ils sont après l'événement décisif du salut.

La Croix et la Résurrection ont introduit au sein du monde des hommes (espace et temps) un bouleversement radical. Les formes du monde empirique que nous voyons et dont nous faisons partie, frappées au cœur, sont destinées à disparaître. Ce monde est devenu caduc, parce que, en Christ, une nouvelle forme d'existence est apparue, tant pour les hommes que pour le cosmos (*Rm 8, 19-24* ; *2 Co 5, 17* ; *Ga 1, 4*). Si les formes anciennes tiennent encore, ce n'est plus pour longtemps, car le temps est proche (*Rm 13, 11-12*).

Cette perspective, dont les éléments épars se retrouvent en divers textes pauliniens, trouve une expression à peu près complète dans le ch. 7 de la première lettre aux Corinthiens. Lorsque Paul veut donner un sens au célibat qu'il conseille, c'est sur un tel arrière-fond qu'il le situe : « La figure de ce monde passe » (7, 31). Il y a dans cette expression une image prise du théâtre antique. Un acteur masqué (*schèma* peut désigner un masque) se présente, joue son rôle, après quoi il disparaît de la scène<sup>67</sup>. Ainsi en est-il du monde présent. Le moment de ce « passage » n'est pas loin, car « le temps se fait court » (7, 29), « il cargue ses voiles, comme si le vaisseau du temps allait toucher au port »<sup>68</sup>.

Ce monde qui passe entraîne avec lui une série de réalités qui en font partie actuellement, mais pour lesquelles il n'y a pas de place dans le règne de la nouveauté. Paul énumère ici quelques-unes de ces réalités (7, 29-31) : le mariage ; des sentiments, comme pleurs ou joie ; des activités : acheter, consommer. Ailleurs, dans un contexte semblable, il parlera des distinctions raciales (juifs-grecs), sociales (esclave-homme libre), sexuelles (homme-femme) (*Ga 3, 27-28*). Ces

67. LIDDELL-SCOTT, *A Greek-English Lexicon*, Oxford, 1968, p. 1745.

68. X. LÉON-DUFOUR, *loc. cit.*, p. 326. Cf. C. K. BARRETT, *A Commentary on the First Epistle to the Corinthians*, coll. *Black's-Harper's N.T. Commentary*, London, 1972, p. 177.

aspects de la vie ne sont ni dévalorisés ni encore moins condamnés ; ils se trouvent dépouillés de toute prétention à l'absolu, liés qu'ils sont à un état transitoire du monde. Comment ne pas penser dans ce contexte à la parole de Jésus sur le mariage et la résurrection (*Mc 12, 25* par.), qui rend le même son : le monde à venir fait disparaître certaines structures (tel le mariage) qui sont essentielles au maintien du monde actuel.

Certes, Paul sait bien qu'il n'est ni possible ni souhaitable de s'affranchir de ces liens. Mais, tout en y étant engagé, le croyant doit savoir que ces réalités ne sont pas « dernières » mais seulement « avant-dernières » ; elles pointent vers ce qui est au-delà d'elles. Il s'ensuit qu'une tension est introduite au sein de l'existence chrétienne ; tout en vivant à fond les expériences humaines (et Paul n'hésite pas à cet égard à insister sur des aspects intimes de la vie conjugale : *7, 2-5*), le chrétien fera « comme si » (*7, 29-30*) ; il n'en fera pas un absolu, il saura qu'au plan du salut les réalités ultimes sont autres. Aussi celui qui est inséré dans les structures provisoires, doit-il s'attendre à « la détresse » (*ananké : 7, 26*) et à la « tribulation » (*thlipsis : 7, 28*), compagnes obligatoires de la transformation et du passage de ce monde au monde nouveau (voir aussi *Mc 13, 19 ; Lc 21, 23*). Et cela vaut, au dire de Paul, particulièrement dans le cas du mariage (*7, 26-28*).

#### 4. « *Etre sans souci* » et « *plaire au Seigneur* »

Cet arrière-plan eschatologique fait comprendre la valeur et la fonction du célibat, comme aussi la relativisation du mariage.

Le célibataire, en décidant de demeurer tel, s'affranchit d'une des structures les plus fondamentales du monde actuel. Ainsi il risque d'être moins atteint qu'un homme marié par les bouleversements eschatologiques (souffrances et mort des êtres chers ?) et pourra se « soucier des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur » (*7, 32*), et « chercher à être saint de corps et d'esprit » (*7, 34*). Dans la « poursuite de ce qui est digne et qui rattache sans partage au Seigneur » (*7, 35*) et que Paul considère comme s'imposant également à tous les chrétiens, l'homme non marié lui paraît avantagé. Plus facilement il sera « exempt de soucis » (*7, 32*), moins « partagé » (*7, 34*) que ne l'est le conjoint obligé de s'occuper des « affaires de ce monde et des moyens de plaire à son partenaire » (*7, 33*), en même temps qu'il doit « s'attacher sans partage au Seigneur » (*7, 35*).

Paul n'envisage aucunement deux catégories de chrétiens ; devant l'appel et les exigences du monde nouveau, tous sont sur un pied

d'égalité<sup>69</sup>. Mais il est clair que pour lui le célibat convient mieux, comme état, à la situation où le chrétien vit présentement. Soustrait aux épreuves inhérentes au bouleversement eschatologique imminent (7, 26), le célibataire peut centrer davantage sur le définitif du monde futur son souci et sa recherche. C'est bien en ce sens — attachement aux choses de Dieu et concentration sur l'événement eschatologique et sur tout ce qu'il comporte — que doit s'interpréter l'expression « avoir souci des affaires du Seigneur et des moyens de lui plaire » (7, 32), et non pas au sens d'un conseil ascétique.

### 5. Conclusions

Ce qui précède aura montré que l'enseignement que Paul donne dans *1 Co 7* sur le mariage et le célibat ne peut être compris en dehors de sa vision eschatologique. Ses directives et leur application n'ont de sens que pour celui qui est saisi par le mystère du temps et de la vie tel que Paul le présente. Le provisoire du mariage devant disparaître, Paul estime qu'il est bon (7, 7. 8. 26) voire meilleur (7, 38. 40) de rester non marié, et cela pour deux raisons. La raison négative, c'est « la détresse présente » (7, 26) et le désir d'épargner aux fidèles « la tribulation dans la chair » (7, 28) qui inévitablement en résultera. La raison positive, c'est que le chrétien non marié, « exempt de soucis » inhérents à la vie du couple, pourra consacrer ses énergies et son temps « aux affaires du Seigneur » (7, 32), c'est-à-dire au monde nouveau qui pointe déjà derrière les structures actuelles.

Dans ces directives et dans leurs motifs, tout n'est pas absolument clair. Si le mariage n'est pas déprécié (il est plutôt défendu contre un ascétisme illusoire), la préférence de Paul va au célibat comme un état en soi plus conforme à la situation chrétienne. De là à le considérer comme un moyen d'une plus grande perfection éthique il n'y a qu'un pas, vite franchi. De plus, si les raisons qui fondent le célibat sont rapidement esquissées, elles sont loin de tout clarifier. Quelles sont « les tribulations de la chair », qu'il vaut mieux s'épargner et comment un homme non marié a-t-il, de ce fait même, souci des affaires du Seigneur ? Paul fait entrevoir des perspectives, mais passe vite, sans les élaborer.

Au surplus, du fait même du contexte eschatologique incontestable, une difficulté supplémentaire surgit. Si Paul envisage la transformation prochaine du monde et donc la fin de ce monde-ci, cela fait comprendre son point de vue, mais le texte perd de son actualité pour aujourd'hui.

69. P. H. MENOUD, *Mariage et célibat...* (cf. note 12), surtout 33 s.

Pourtant, quelles qu'aient été la pensée ou l'attente de Paul sur ce point, on s'accorde aujourd'hui à penser que son eschatologie, dans ses points essentiels, reste valable pour tous les temps. Les temps nouveaux ont commencé, le monde définitif est en gestation au sein des réalités présentes. Ce que Paul dit vaut donc pour les hommes de chaque génération, car tous, « nous touchons à la fin des temps » (1 Co 10, 11), et quel que soit le délai avant la consommation, le processus est irréversible. Dans ce contexte, la valorisation et la pratique du célibat indiquent le degré de la conscience eschatologique des chrétiens <sup>70</sup>.

#### V. — DES ALLUSIONS AU CÉLIBAT ?

Certains textes : *Ac 21, 9* ; *Ap 14, 4* ; *2 Co 11, 2* ; *Mt 25, 1* ; *Ga 3, 28*, sont parfois présentés comme se rapportant de quelque façon au célibat. Un examen de ces textes et de la littérature qui leur est consacrée ne fait retenir comme vraiment important que le texte de *Ga 3, 29*.

Dans *Ac 21, 9* il est question de quatre filles de Philippe, l'un des Sept, chez qui Paul loge à Césarée, lors de son voyage vers Jérusalem. Dans la description de son séjour et de la rencontre avec le prophète Agabus, il y a une incise : « Il (Philippe) avait quatre filles vierges (*parthenoi*) qui prophétisaient ». Mais cette incise est comme suspendue en l'air, car rien ne la rattache au contexte. Pourquoi cette mention des filles vierges ? Parce qu'elles étaient connues de l'Eglise <sup>71</sup>, ou mieux parce que le fait de leur virginité est remarqué et porté au crédit de Philippe, leur père, qui, au lieu de les marier comme c'était exigé dans son milieu, les laisse vivre dans la virginité <sup>72</sup> ? Dans ce cas, Luc aurait discrètement souligné le fait de la pratique du célibat dans les premières communautés.

Les trois textes suivants, où apparaît également le mot « vierge », sont beaucoup plus discutés. *Ap 14, 1-5* présente 144.000 hommes entourant l'Agneau sur le mont Sion. Il est dit d'eux qu'ils « ne se sont pas souillés avec des femmes, ils sont vierges » (14, 4). Ce texte a été habituellement interprété (et l'est encore aujourd'hui par certains exégètes <sup>73</sup>) au sens littéral. Il constituerait une allusion

70. Cf. H. BALTENSWELER, *Die Ehe...* (cf. note 15), p. 265.

71. H. CONZELMANN, *Die Apostelgeschichte erklärt*, coll. *Handb. z. N.T.*, 7, Tübingen, Mohr, 1972<sup>2</sup>, p. 130.

72. F. J. FOAKES JACKSON, *The Acts of the Apostles*, Londres, 1960, p. 195.

73. Une liste des différentes opinions chez Ch. BRÜTSCH, *La clarté de l'Apocalypse*, Coll. de commentaires bibliques, Genève, Labor et Fides, 1966<sup>5</sup>, p. 240 s. Le commentaire le plus récent de H. KRAFT, *Die Offenbarung des Johannes*, Tübingen, Mohr, 1974, p. 189 s., pense que le mot « vierges » est une glose ascétique.

très claire à l'existence des continents (célibataires) dans l'Eglise de la fin du I<sup>er</sup> siècle. L'auteur de l'Apocalypse les approuve manifestement et les propose en exemple. Vivant dans la virginité, ils suivent l'Agneau partout où il va (« suivre » : expression utilisée par les Synoptiques pour indiquer le fait d'être disciple de Jésus : cf. *Mt 10, 37* ; *16, 24* et par.), partageant et sa vie et son triomphe <sup>74</sup>.

D'autres exégètes préfèrent une explication symbolique : ces hommes sont appelés vierges parce qu'ils ont refusé de servir les idoles, n'ont pas voulu se prostituer avec elles <sup>75</sup>. En effet, dans l'Ancien Testament l'idolâtrie est souvent appelée prostitution (*Os 1, 2* ; voir aussi *Ap 17, 1*). Il est difficile de trancher, mais il convient de remarquer que, même dans la seconde hypothèse, l'emploi, rare, du mot « vierge » suppose que le fait de la virginité, et de la virginité masculine — puisque c'est d'elle qu'il est question dans le texte —, était connu et pouvait être utilisé comme image. Ainsi, quelle que soit l'interprétation adoptée, au moins une allusion au célibat semble devoir être retenue.

Le texte de *2 Co 11, 2*, par contre, comme celui de *Mt 25, 1*, ne peuvent être rapportés au célibat qu'abusivement. En effet, lorsque Paul compare l'Eglise de Corinthe à « une vierge à présenter au Christ », l'expression « vierge » est exigée par le contexte (la fiancée-vierge pourrait se laisser corrompre et devenir infidèle) ; elle n'est pas là pour recommander la virginité et moins encore pour insinuer que celle-ci constitue un mariage avec le Christ <sup>76</sup>.

La parabole de *Mt 25, 1-13* utilise le mot « vierge » en décrivant les dix jeunes filles « qui s'en allèrent à la rencontre de l'époux » (*25, 1*). Ici encore la mention de vierges est un trait exigé par le récit parabolique. Les compagnes de l'épouse sont des jeunes filles non mariées, sans qu'aucun jugement de valeur soit porté sur ce fait. La parabole ne pouvant pas être expliquée allégoriquement, le mot ne comporte aucune allusion au célibat chrétien.

Malgré sa brièveté, le texte de *Ga 3, 29*, lui, est plus important. Au terme d'un développement sur le rôle de la Loi et son dépassement actuel par la foi, Paul affirme que tous les croyants sont devenus des fils de Dieu, étant identifiés par le baptême avec le Christ, fils par excellence. Cet événement baptismal crée un seul être nou-

74. E. SCHWEIZER, *Erniedrigung und Erhöhung bei Jesus und seinen Nachfolgern*, coll. *Abhandl. T.A.N.T.*, 28 ; Zurich, Zwingli-Verlag, 1962<sup>2</sup>, p. 127-130.

75. E. BOISMARD, *Notes sur l'Apocalypse*, dans *Rev. Bibl.* 59 (1952) 161-164 ; G. B. CAIRD, *A Commentary on the Revelation of St. John the Divine*, coll. *Black's-Harper's N.T. Commentary*, 1966, p. 178 s.

76. Comme le suggère L. LEGRAND, *op. cit.* (cf. note 14), p. 96-103. Pour *Mt 25, 1-13*, voir, outre les commentaires sur Matthieu (cf. notes 43-44), K. P. DONFRANCO, *The Allegory of the Ten Virgins*, dans *Journ. Bibl. Lit.* 73 (1974) 426.

veau, le Christ Jésus. Alors, « il n'y a ni juif ni grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme ». Ainsi, pour Paul, dans l'existence nouvelle, inaugurée par la foi et le baptême, des distinctions et des différences qui font partie de la condition humaine présente sont abolies. Différences d'élection, de mission et de destinée particulière (juif et grec), différence sociale (esclave-homme libre), différence de sexe (homme-femme). Dans ce dernier cas il faut voir plus qu'un autre exemple d'une situation sociale (discrimination des sexes) qui serait modifiée. Au-delà de l'égalité fondamentale de sexes (aspect social), c'est la différence sexuelle elle-même qui semble devoir être dépassée.

Ce texte se place dans la même ligne de pensée que *1 Co 7, 17-24* et que la péricope synoptique sur le mariage et la résurrection (*Mc 12, 25* et par.). Dans le monde nouveau qui déjà se construit en Christ, la différence sexuelle est niée et le mariage n'aura pas lieu. « Il en résulte que, dans la foi chrétienne, on ne peut plus déclarer sans nuance que l'homme demeure incomplet sans la femme ou réciproquement ». Désormais « le rapport des sexes n'existe plus comme division fondamentale de l'humanité religieuse »<sup>77</sup>.

## VI. — CONCLUSIONS GÉNÉRALES

### 1. *L'apport de l'exégèse récente*

Lorsqu'on passe en revue les livres, les articles et les commentaires bibliques touchant à la question du célibat, on constate, pour l'ensemble des commentaires, leur attachement à la ligne traditionnelle d'interprétation. Ce sont surtout les articles, et quelquefois des livres, qui renouvellent la question en proposant des solutions inédites. Ce qui frappe, généralement, c'est le retard mis par les commentateurs à tenir compte des questions soulevées par des études plus détaillées.

Si l'on veut préciser les apports particuliers, il faut reconnaître que le texte de *Mt 19, 12* a pu être présenté dans une lumière nouvelle. On s'accorde à penser qu'il émane de Jésus lui-même et que, selon toute vraisemblance, il a été prononcé en défense de son propre célibat. La question de la transmission de ce logion, de son insertion

77. X. LÉON-DUFOUR, « Signification théologique du mariage... » (cf. note 13), p. 36. Une interprétation de *Ga 3, 29* allant dans le même sens : G. S. DUNCAN, *The Epistle of Paul to the Galatians*, coll. *Moffatt N.T. Commentary*, Londres, Hodder & Stoughton, 1966<sup>2</sup>, p. 123 ; P. BONNARD, *L'Épître de Paul aux Galates*, coll. *Comm. du N.T.*, 9, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1972<sup>2</sup>, p. 78 s. ; surtout X. LÉON-DUFOUR, « Mariage et continence... » (cf. note 13), p. 327 ; H. GREEVEN, *art. cit.* (cf. note 16), 375 ; H. BALTEUSWEILER, *op. cit.* (cf. note 15), p. 264.

dans l'ensemble de la construction matthéenne du ch. 19 et des modifications de sens qu'il aurait alors subies n'a pas encore été étudiée à fond.

Quant à la signification qu'il a dans le récit évangélique actuel, les exégètes, à l'exception de *Dupont*, de *Quesnell* et de *Boismard*, continuent à tenir l'opinion traditionnelle, à savoir qu'il s'agit du célibat. Il est vrai que cette unanimité repose surtout sur la répétition de ce qui a été dit et qu'elle ignore la position et les arguments de ces trois exégètes. Il me semble pourtant, comme j'ai essayé de le montrer dans les pages qui précèdent, que leur thèse se révèle très fragile et que l'interprétation commune reste solidement établie.

Le passage de la lettre aux Corinthiens sur le célibat n'a pas été mis en question par les interprétations nouvelles<sup>78</sup>. Les études de *P. H. Menoud* et de *X. Léon-Dufour* ont mieux mis en évidence surtout deux points : l'interdépendance et la complémentarité du mariage et du célibat ; la relativisation, chez Paul, en vertu de sa vision du monde nouveau, du sexe et du mariage. Désormais ceux-ci sont à considérer comme des aspects provisoires de l'existence humaine.

Si les études sur le milieu juif, sur les Esséniens et sur Qumrân ont démontré deux courants et deux pratiques (insistance, d'une part, sur l'obligation de se marier et de procréer ; refus du mariage, d'autre part), rien de complet, par contre, n'a été publié, à ma connaissance, au sujet du célibat dans les milieux gréco-romains. Surtout aucune étude d'ensemble n'existe actuellement sur la pratique et la justification du célibat dans les religions orientales : hindouisme et bouddhisme, ni sur l'influence éventuelle qu'auraient pu exercer ces deux courants dans la diffusion du célibat en milieu chrétien au I<sup>er</sup> siècle<sup>79</sup>.

## 2. Les points acquis

Au risque, peut-être, de quelques répétitions, il sera bon de présenter ici un bilan sommaire de ce qui, dans l'état actuel de l'exégèse, paraît être l'enseignement du Nouveau Testament sur le célibat.

a. — Le célibat est présenté comme une possibilité chrétienne positive et dans l'enseignement de Jésus (au dire de *Mt*) et dans celui de Paul ; au témoignage de celui-ci, il est pratiqué de fait.

78. Les commentaires récents : J. HÉRING, *La première épître de saint Paul aux Corinthiens*, coll. *Commentaire du N.T.*, 1959<sup>2</sup> ; C. K. BARRETT, *Commentary on the First Epistle...* (cf. note 68) ; H. CONZELMANN, *Der erste Brief an die Korinther*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1969<sup>11</sup>. — L'opinion de J. MASSINGBERG-FORD, *Saint Paul, the Philogamist*, dans *N.T. Studies* 11 (1964) 326-348, d'après laquelle *1 Co 7* ne parle pas du célibat mais seulement du veuvage, n'a trouvé aucune adhésion (voir H. CONZELMANN, *Der erste Brief...*, p. 156).

79. Voir note 22.

b. — Le célibat est toujours envisagé comme corrélatif au mariage. Les textes majeurs qui en parlent (*Mt 19, 12* ; *1 Co 7, 25-35*) sont des textes consacrés en premier lieu, dans leur contexte, au mariage. Ce qui implique que, dans la réflexion et la pratique chrétiennes, jamais l'un ne peut être séparé de l'autre. Si le mariage reste une valeur reconnue de l'existence croyante, le célibat le relativise, en proposant une autre possibilité, plus conforme à la nouveauté évangélique.

c. — La relativisation du mariage et la valorisation du célibat ne reposent pas sur le dualisme anthropologique (opposition entre l'esprit et la matière), ni sur des motifs ascétiques (lutte contre le corps et ses passions en vue de la maîtrise de soi), mais sur la conviction que le mariage n'est pas une forme définitive de l'existence chrétienne. Aussi doit-il passer avec le monde dont il fait partie. C'est en raison de cette perspective eschatologique que le célibat a un sens et peut être choisi. Cette perspective est explicitement affirmée dans le logion sur la résurrection (*Mc 12, 25* par.) et amplement développée dans *1 Co 7, 29-31*. Le « *dia tèn basileian* » de *Mt 19, 12*, pointe dans le même sens. Des gens « se font eunuques », se rendent inaptes au mariage, parce qu'ils ont pressenti que, dans le Règne qui vient, le mariage n'aura plus de sens.

d. — Le célibat est présenté, aussi bien en *Mt 19, 12* que dans *1 Co 7, 25-35*, comme une grâce, un charisme que seuls certains reçoivent. Ils s'y décident « à cause du Royaume », dans la joie semblable à celle d'un homme qui a trouvé un trésor caché ou une perle rare (*Mt 13, 44-45*) et parce que, échappant aux tribulations de la dernière heure, exempts de souci, ils peuvent davantage se centrer sur Dieu, ses intérêts, son service (*1 Co 7, 32-35*).

e. — L'image brutale de la castration contenue dans le logion matthéen, outre qu'elle signifie à proprement parler l'incapacité de se marier, indique aussi le caractère violent et pénible que peut revêtir la vocation du célibat. Par rapport à la norme ordinaire de la vie humaine, le célibataire paraîtra comme « un arbre sec » (*Is 56, 3*), un marginal, rejeté de la société, méprisable comme l'était l'eunuque dans le monde antique<sup>80</sup>. Les textes de Luc où le renoncement à l'épouse (ou le non-mariage) est exigé de qui veut marcher à la suite de Jésus montrent également que la décision pour le célibat peut être douloureuse et déchirante.

80. Art. *Eunuchen*, dans PAULY-WISSOWA, *Real-Enc. der Cl. Altert.*, Supplementband III, 449, 455.

Ainsi donc, malgré la minceur des textes, les bases néotestamentaires du célibat sont solides et riches. Tout n'est pas dit, et il reste des points obscurs qui ont besoin d'être interprétés et compris à la lumière de l'eschatologie chrétienne et de l'anthropologie générale. Mais, tels quels, ces textes offrent une base plus que suffisante pour l'engagement et pour l'approfondissement du célibat au moyen de la vie et de la réflexion.

### 3. *L'acquis biblique et les présentations traditionnelles*

La réflexion sur le célibat chrétien est presque aussi ancienne que sa pratique<sup>81</sup>. Diverses motivations lui sont attribuées et diverses interprétations en sont données. Qu'il suffise ici, en les confrontant avec les résultats de notre enquête, de s'interroger sur le bien-fondé de certaines positions, qui remontent souvent bien haut dans l'histoire, et ont cours encore aujourd'hui.

Le dualisme qui perce fréquemment dans certaines vues sur le mariage (crainte de la sexualité, son mépris) et qui parfois se présente comme motif inspirant le choix du célibat n'a pas la moindre base ni dans le Nouveau Testament en général, ni dans les textes qui se rapportent au célibat. Au contraire, ainsi qu'il a été dit, les deux textes majeurs parlent du célibat après avoir revendiqué la dignité et la valeur du mariage (*Mt 19, 12* ; *1 Co 7*). Si le mariage est relativisé ce n'est point par peur du sexe, mais parce que la relation interpersonnelle qu'il suppose est une structure provisoire.

Il faut en dire autant sur l'aspect cultuel de l'abstinence sexuelle et du célibat. Si dans l'Ancien Testament l'abstinence sexuelle se présente en certains cas comme une exigence cultuelle (*Ex 19, 14-15* ; *2 S 21, 4-6*), on ne voit nulle part cette idée reprise par le Nouveau Testament. La tentative de *L. Legrand*<sup>82</sup> qui la retrouverait dans *1 Co 7, 34* (la vierge « se rend sainte de corps et d'esprit ») n'est pas convaincante, car rien ne permet d'affirmer que cette sainteté de corps, qui ailleurs est supposée chez tous les chrétiens, mariés ou non (*Rm 6, 12* ; *12, 1* ; *1 Co 7, 14*)<sup>83</sup>, consiste dans l'abstinence sexuelle.

L'idée très courante que la virginité constitue une participation privilégiée et plus directe aux noces entre le Christ et l'Eglise<sup>84</sup>, permettant ainsi au célibataire d'entrer dans un rapport particulier avec le Christ-Epoux, n'a pas, elle non plus, de fondement dans aucun des textes examinés.

81. Une de ses premières expressions complètes est le *Banquet* de MÉTHODE d'OLYMPE, coll. *Sources chr.*, 95, Paris, Cerf, 1963.

82. L. LEGRAND, *op. cit.* (cf. note 14), p. 73-78.

83. C. K. BARRETT, *op. cit.* (cf. note 68), p. 178 s.

84. L. LEGRAND, *op. cit.*, p. 95-105.

Que le célibat soit un renoncement, cela ressort des textes de Luc et aussi de l'image violente de l'autocastration. Mais parler de la « valeur sacrificielle de la virginité » et dire qu'elle est « une façon radicale de pousser à fond la ' mortification ' »<sup>85</sup> dépasse pour le moins la lettre et sans doute aussi l'esprit des textes.

Enfin, il faut se garder de voir dans le célibat un moyen ascétique d'une plus grande perfection. Il est vrai que certaines expressions de Paul se prêtent à une telle interprétation. En effet, pour Paul le célibat est un choix meilleur que le mariage, et cela parce qu'il est davantage dans la vérité de la situation eschatologique. Par ailleurs, Paul écrit que le non-marié se soucie des affaires du Seigneur, des moyens de lui plaire et cherche à être saint de corps et d'esprit (1 Co 7, 32-33). Si l'on oublie l'arrière-fond eschatologique de la péricope, on aura vite fait de ces textes des conseils pour une bonne conduite chrétienne, alors qu'ils décrivent plutôt une situation de fait où se trouve celui qui a « goûté les forces du monde à venir » (He 6, 5).

Ainsi, un examen sobre des textes fait voir, d'une part, que le célibat est clairement et explicitement proposé dans le Nouveau Testament. D'autre part, il aide à éliminer de la pratique du célibat et de la réflexion sur lui certaines perspectives étrangères au Nouveau Testament, ou du moins à les corriger.

*Jérusalem (Israël)*  
B.P. 19556

Thaddée MATURA, O.F.M.  
Institut œcuménique  
de recherches théologiques

---

85. *Ibid.*, p. 45-63 ; 60.